



Sainte-Barbe

ANIMÉE PAR L'AVENIR

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Je, Chantal Girouard, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe certifie

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2024-04 est de 1589 ;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 170 ;
- que le nombre de demandes reçues est de 17.

Je déclare

- que le règlement 2024-04 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Donné à Sainte-Barbe, ce 19^e jour de juin 2024

Chantal Girouard

Chantal Girouard,
Directrice générale et greffière-trésorière